

## MISSION EN TUNISIE...

### **COMMENT FUT DÉCIDÉ L'ENVOI D'UNE COMMISSION EN TUNISIE:**

Les problèmes nord-africains ont fait, à notre dernier congrès confédéral, l'objet de discussions passionnées.

En ce qui concerne plus particulièrement la Tunisie, notre camarade Thorel avait posé le problème de la «coexistence» dans ce pays, de l'U.G.T.T. et de la C.G.T.F.O.

Nos camarades savent que l'U.G.T.T. (Union Générale Tunisienne du Travail) est une centrale tunisienne qui adhère directement à la C.I.S.L.

L'U.D.F.O. de Tunisie adhère également à la C.I.S.L. par le canal de notre centrale.

L'U.G.T.T. et l'U.D.F.O. sont entrées en conflit. L'U.G.T.T. reproche à l'U.D.F.O. d'être plus ou moins dépendante des pouvoirs publics. Quant à l'U.D.F.O. elle reproche à l'U.G.T.T. le caractère trop exclusivement politique de son action.

C'est dans ces conditions que le dernier congrès décida l'envoi d'une mission d'étude en Afrique du Nord. Cette mission devait, pendant plusieurs semaines, enquêter en Tunisie, en Algérie et au Maroc.

Notons, en passant, que si nos camarades d'Algérie et de Tunisie semblèrent accepter de bon gré l'envoi d'une mission d'étude, il n'en fut pas de même de notre responsable au Maroc.

Ce singulier «syndicaliste» éprouva le besoin de signifier son opposition absolue à toute enquête, sur ce qui se passe au Maroc.

Nous aimerions pourtant avoir des précisions sur le rôle joué par ceux qui, au Maroc, se réclament de Force Ouvrière. Mais à chaque jour suffit sa tâche et *Le Courrier Syndical* s'occupera, dans un autre numéro, plus spécialement du Maroc.

C'est à la C.E. confédérale qu'il appartenait de mettre en application la décision du Congrès et de désigner la mission d'étude.

Dans ce domaine, comme dans tous les autres, nous nous sommes immédiatement heurtés à l'immobilisme confédéral.

Quelques membres de la C.E. étaient même d'avis qu'il fallait purement et simplement... ne pas donner suite à la décision du Congrès.

Sous la pression des «minoritaires», il fallut bien se résigner à faire quelque chose et c'est ainsi que la majorité confédérale décida de n'envoyer une délégation qu'en Tunisie et pendant une semaine seulement.

La majorité confédérale décida, en outre, d'éliminer notre camarade Thorel de la délégation, parce qu'il... n'était plus membre de la C.E. confédérale !...

## **DÉPART DE LA MISSION:**

Le 16 février, la mission, composée, en définitive, des seuls camarades Barbat, Lafond et moi-même, s'envolait vers Tunis.

Dans la soirée du 16, les premiers contacts étaient établis.

Au cours de son voyage (du 16 au 21 février) la délégation devait rencontrer un certain nombre de groupements et de personnalités syndicaux et politiques.

Il convient néanmoins de faire un sort particulier aux entrevues que nous a accordées M. de Hautecloque.

Nous avons protesté contre les arrestations arbitraires des militants tunisiens et demandé que tout soit mis en œuvre pour retrouver et châtier les assassins de Ferhat Hached.

M. de Hautecloque n'a pas contesté le caractère arbitraire des mesures de répression: «*Ça s'est toujours fait en Tunisie*», nous a-t-il déclaré.

Il nous avait cependant promis que nos camarades de l'U.G.T.T. seraient libérés «*dans toute la mesure du possible*» et que Boudali serait autorisé à rentrer en Tunisie.

En ce qui concerne l'assassinat de Ferhat Hached, M. de Hautecloque nous a affirmé, avec force, qu'il ne connaissait pas les coupables. Pourtant, certaines réticences aux questions que nous avons posées, ainsi que certaines de ses déclarations, nous laissent penser que des policiers ne seraient pas étrangers au meurtre de notre camarade.

La délégation avait également demandé au résident la possibilité de s'entretenir avec Messadi, secrétaire général de l'U.G.T.T. en résidence surveillée à Kébili.

Il avait été convenu que nous pourrions rencontrer Messadi à Gabès. Mais, Messadi informé, nous faisait connaître qu'il ne voulait nous rencontrer qu'en présence de ses camarades déportés avec lui à Kébili.

Cette exigence, parfaitement légitime, ne sembla pas plaire aux deux autres membres de la délégation. Il m'a fallu insister.

Nous ne pouvons pas prétendre avoir «*tout vu*» en cinq jours de voyage. Tout au plus nous avons pu recueillir un certain nombre d'informations intéressantes qui doivent pouvoir servir de base à une discussion au sein de notre confédération sur des problèmes que trop de militants avaient jusqu'à présent négligés.

## **CLIMAT GÉNÉRAL EN TUNISIE :**

Ce qui frappe le plus l'observateur qui pour la première fois essaie de voir ce qui se passe en Tunisie, est l'in vraisemblable corruption qui règne dans tous les domaines de la vie sociale.

Peut-être s'agit-il d'une conséquence du colonialisme. Peut-être faut-il y voir également un «*climat*» particulier de tous les pays de la Méditerranée. Il n'est pas rare de voir monnayer le plus naturellement du monde l'influence, les services rendus, etc...

Cet élément de corruption ne peut pas être passé sous silence, car malheureusement il aide à comprendre certains comportements et il joue un rôle appréciable dans l'évolution sociale en Tunisie. Ajoutons qu'il constitue une arme redoutable entre les mains des pouvoirs publics et des colons qui n'hésitent pas à l'employer lorsque leurs intérêts se trouvent mis en cause, pour essayer de briser une action susceptible de les gêner.

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que les conditions dans lesquelles le mouvement syndical en Tunisie mène sa lutte, sont très différentes de celles que nous connaissons dans la métropole.

Le Résident nous a déclaré lui-même que les mesures prises à l'encontre des militants syndicalistes ou des militants nationalistes, étaient des mesures arbitraires. Il n'est pas inutile d'indiquer que le Résident peut, par exemple, en vertu d'une ordonnance royale qui date de 1778 faire arrêter et expulser tout Français

qui, par sa mauvaise conduite et par ses intrigues, paraît être nuisible au bien général. On mesure quelle arme constitue le texte ci-dessus entre les mains de l'administration qui peut à tout moment - comme le reconnaissait M. de Hautecloque lui-même - d'une façon arbitraire, renvoyer en France tout militant dont l'action s'avérerait gênante.

### **RÉGIME POLITIQUE:**

Comme chacun le sait, la Tunisie est sous protectorat français qui résulte des dispositions du Traité de Bardo et de la Convention de la Marsa.

Théoriquement l'Etat tunisien devait conserver sa souveraineté interne, l'intervention des Français devant le limiter à inspirer et contrôler la gestion des affaires tunisiennes.

En fait la Tunisie est actuellement directement administrée par les Français. Les «*Ministres*» tunisiens n'étant, selon l'expression de Messadi, Secrétaire de l'U.G.T.T. que des «*toutous*» au service de la Résidence.

### **SITUATION ÉCONOMIQUE:**

La Tunisie est essentiellement un pays agricole.

L'exploitation de ces terres ne profite presque exclusivement qu'aux colons. Les travailleurs tunisiens utilisés à leur mise en valeur, n'étant qu'un petit nombre et, au surplus, payés à des salaires de famine.

De plus, la mécanisation, toujours plus poussée, réduit de plus en plus l'emploi de la main-d'œuvre et condamne un nombre toujours croissant de prolétaires au chômage.

L'économie de ce pays tant dans le domaine agricole qu'industriel est caractérisée par une forte concentration de la richesse en quelques mains.

Les quelques exemples que nous donnons ci-dessous en sont une illustration.

D'après le «dénombrement de la population européenne» de 1936 il apparaît que 2.185 propriétaires se partagent 627.700 hectares, soit en moyenne 286 hectares. La «Société Franco-Africaine» (filiale de la Société Marseillaise de Crédit) exploite 60.000 hectares, la Compagnie des Phosphates et du Chemin de Fer de Gafsa exploite 30.000 hectares, la Société des Fermes Françaises, 27.300 hectares, l'Omnium immobilier tunisien et ses filiales, 28.500 hectares, soit au total pour ces quatre sociétés anonymes: 145.800 hectares et 23% de la propriété française en Tunisie.

Par ailleurs la propriété industrielle en Tunisie est presque exclusivement entre les mains des capitalistes français.

Une étude parue dans le *Bulletin d'Information et de documentation professionnel* publié par le Ministère du Travail (n° du 1er décembre 1952) et portant sur les entreprises employant plus de 50 salariés donne une indication sur la répartition de la propriété industrielle en Tunisie. D'après cette étude, il existe dans ce pays 254 établissements de plus de 50 salariés. La répartition de ces établissements d'après la nationalité du chef d'entreprise, donne les résultats suivants: 213 français (83,8 %), 24 tunisiens (soit 9,4%), 17 étrangers.

### **SITUATION SOCIALE:**

On comprend aisément que dans une économie entièrement dominée par un capitalisme aussi puissant la situation sociale soit particulièrement tragique.

Il n'existe en Tunisie aucun organisme chargé de recenser la main-d'oeuvre et encore moins de la protéger. Il n'existe pas de statistiques officielles des chômeurs, pour la simple raison que le Gouvernement ne s'y intéresse guère.

Aucune allocation de chômage, aucune indemnité familiale n'est allouée aux sans travail, de même qu'aucune allocation maladie ni prestation pour les vieux et les inaptes au travail n'existent en Tunisie.

Pas d'orientation professionnelle, pas de formation professionnelle, pas d'apprentissage obligatoire, la

main-d'œuvre qualifiée est recrutée à l'étranger tandis que le nombre des chômeurs croît sans cesse parmi la main-d'œuvre locale.

A titre d'indication, il existe plus de 500.000 chômeurs (ces chiffres ne comprennent pas les femmes) tunisiens contre 100.000 travailleurs employés d'une façon plus ou moins stable dans l'industrie privée et les services publics et 100.000 travailleurs de la terre, pour une population tunisienne de 3.500.000 âmes.

Plus de 80.000 travailleurs européens sont employés pour une population européenne ne dépassant pas 300.000 habitants. Il n'y a pas de chômeurs parmi les non tunisiens.

Les traitements, indemnités et avantages servis au corps des fonctionnaires, ne représentent pas moins de 17 milliards sur un budget ordinaire global de 28 milliards de francs, soit 70% du budget total de la Tunisie passant dans les frais de gestion de l'Etat.

La répartition de ce budget par département administratif est révélatrice, voici celle de l'année 1950.

- Ministère de la Santé Publique: 1.457.000.000 soit les 7% de la totalité des dépenses prévues;
- Direction de l'instruction publique: 2.390.000.000, soit les 13% du budget;
- Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale: 44.000.000 francs, soit les 0.2%;
- Services de la Police: 1.477.000.000 de francs, soit les 7%.

En Tunisie comme ailleurs, les travailleurs ne peuvent compter que sur l'action syndicale pour améliorer leurs conditions d'existence.

Quant au droit de grève, la classe ouvrière l'a acquis dans la lutte, il est maintenant passé dans les mœurs. Cependant, la force publique constamment au service de la grosse colonisation, intervient chaque fois pour briser les grèves, sous le falacieux prétexte de protéger la liberté du travail.

Or, la liberté du travail, en Tunisie, consiste pour l'employeur à recruter autant de chômeurs qu'il y a d'ouvriers en grève pour remplacer ces derniers sous la protection de la force armée.

Actuellement prenant prétexte du caractère nationaliste de l'U.G.T.T., les Pouvoirs Publics ont appliqué une politique de répression absolument odieuse.

Selon des informations dignes de foi, sept tunisiens sur dix ont été, d'une manière ou d'une autre, victimes de la répression, laquelle revêt des formes particulièrement abjectes. C'est ainsi que lors de la venue de la délégation de la C.I.S.L. en Tunisie, les autorités, afin de faire le vide au local de l'U.G.T.T. effectuèrent des rafles monstres de toutes les personnes qui stationnaient à proximité du siège de l'U.G.T.T. Selon un témoin oculaire, les personnes interpellées devaient remettre leur carte d'identité aux policiers qui la déchiraient sur-le-champ et menaient immédiatement les victimes dans un camp de concentration dans lequel elles étaient emprisonnées pour une durée qui variait selon le cas.

Malgré tout, une grande partie des travailleurs tunisiens est groupée dans des syndicats.

L'U.G.T.T. est, sans conteste, l'organisation actuellement la plus importante.

Il existe quelques syndicats chrétiens (en tout petit nombre).

Des syndicats d'obédience stalinienne groupés dans l'U.S.T.T.

Et notre Union départementale Force Ouvrière de Tunisie.

Dans notre contact avec l'U.G.T.T. nous avons proposé la constitution d'une commission d'étude qui serait composée des représentants des deux centrales «U.G.T.T. et C.G.T.F.O.». Cette commission d'étude serait chargée d'étudier les possibilités d'action communes et éventuellement de fusion des deux organisations appartenant à la C.I.S.L. Cette proposition a été approuvée par l'ensemble de notre délégation, elle a reçu de la part des responsables de l'U.G.T.T. un accueil réservé.

Je pense que dans les mois qui vont venir, le rôle essentiel de notre confédération est de faire l'impossible pour que ce projet prenne corps.

Le contact avec l'U.G.T.T. - outre qu'il permettrait une clarification des problèmes et d'éviter un certain nombre de malentendus - aurait pour principal avantage d'opposer au patronat et au gouvernement un front uni des travailleurs tunisiens et français, qui devrait permettre en particulier une opposition efficace à la politique de répression absolument odieuse menée actuellement contre nos camarades de l'U.G.T.T. et contre laquelle notre centrale n'a élevé, à notre avis, que de très timides protestations. Il reste bien entendu que la nécessité de l'action commune, tant sur le plan de la lutte contre la répression, que dans le domaine de l'action à mener pour les revendications, ne préjuge en rien notre attitude à l'égard du problème du nationalisme tunisien qui restera à définir.

### **OÙ EN SONT NOS RAPPORTS AVEC L'U.G.T.T.?**

Il y a maintenant un peu plus de deux mois que notre mission d'étude est rentrée de Tunisie.

Nous sommes en droit de nous demander ce que le bureau confédéral a fait pour concrétiser les conclusions de notre enquête.

A-t-il maintenu les contacts établis par la mission avec l'U.G.T.T.?

A-t-il confirmé officiellement à l'U.G.T.T. les propositions formulées officieusement par la mission d'étude à savoir: constitution d'une commission mixte U.G.T.T. et C.G.T.F.O.?

Il est à craindre que non.

La politique confédérale ressemble à s'y méprendre à celle du gouvernement.

C'est, selon une expression qu'affectionnait (autrefois) notre camarade Lafond, «*la politique du chien crevé au fil de l'eau*».

Nous sommes quant à nous décidés à y mettre un terme.

Il faut sur chaque problème, définir une orientation. Cette orientation doit ensuite se retrouver dans l'action confédérale (quand il y aura une action confédérale!).

C'est à ce prix que nous pourrions espérer regrouper la majorité ouvrière française et retrouver un peu de crédit au sein du mouvement syndical international.

**Alexandre HEBERT.**

-----